

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Émis le : 16 avril 2021

pour

**L'acquisition d'une plate-forme BSS pour le suivi en temps réel
du marché des communications électroniques.**

**ADDENDUM N°001/ARCEP/PRMP/2021 du 17/05/2021 au DAOI
N°001/ARCEP/PRMP/2021 du 16 avril 2021**

(Avis d'Appel d'Offres Ouvert du 16 avril 2021)

Autorité contractante :

Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP)

Source de financement : Budget ARCEP 2021



L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a lancé le 16 avril 2021, l'appel d'offres international référencé DAOI N°001/ARCEP/PRMP/2021 pour l'acquisition d'une plate-forme BSS pour le suivi en temps réel du marché des communications électroniques.

Le Dossier d'Appel d'Offres International indique les conditions administratives, techniques et financières à respecter pour prendre part à la procédure de l'appel d'offres.

Dans le cadre des missions et attributions de l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des postes et dans l'intérêt du pays, du secteur et des usagers ou consommateurs, la plate-forme BSS est destinée à permettre un meilleur contrôle des activités et des obligations mises à la charges des opérateurs de communications électroniques autorisés au Togo, par un suivi en temps réel du fonctionnement des réseaux et du comportement du marché des communications électroniques.

Afin de garantir la satisfaction des besoins de l'autorité contractante et l'atteinte des objectifs visés par le projet d'acquisition d'une plate-forme BSS dans le cadre du DAOI N°001/ARCEP/PRMP/2021 du 16 avril 2021, il s'avère nécessaire d'apporter des précisions sur les conditions de participations et de qualification des soumissionnaires, initialement mentionnées dans le dossier d'appel d'offres.

Ceci étant ;


I. Le présent addendum complète et précise l'appel d'offres international N°001/ARCEP/PRMP/2021 du 16 avril 2021 pour l'acquisition d'une plate-forme BSS pour le suivi en temps réel du marché des communications électroniques.

II. L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), sollicite des offres fermes de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition d'une plate-forme BSS pour le suivi à temps réel du marché des communications électroniques.

Est reconnu comme candidat éligible, tout candidat n'étant pas en situation de conflit d'intérêt en participant à cet appel d'offres. Tout candidat ayant un lien juridique, économique ou technique avec un opérateur, avec une filiale d'un opérateur ou avec le groupe auquel appartient un opérateur de communications électroniques autorisé au Togo, mentionnés dans l'appel d'offres N°001/ARCEP/PRMP/2021 n'est pas éligible au présent appel d'offres.

Nonobstant ce qui précède, tout candidat non éligible ou étant en situation de conflit d'intérêts qui soumet une offre verra son offre purement et simplement rejetée.

Le Directeur Général


Michel Yaovi GALLEY

